



## PROGRAMME GENERALISTE

# Équipes FRM 2023

### CONTEXTE

La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) apporte un soutien fort et durable à des équipes proposant un programme de recherche innovant en biologie avec des applications potentielles en santé.

L'objectif est de soutenir une quarantaine d'équipes labellisées Equipes FRM 2023.

Présélection en novembre 2022 sur pré-demande.

Sélection finale en mars 2023 sur dossier complet après évaluation par des experts étrangers.

### 1/ CRITERES D'ELIGIBILITE

#### Equipe candidate

Le label FRM étant accordé pour 3 ans, l'équipe candidate doit être reconnue, à la suite d'une évaluation par le HCERES, comme une équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (CNRS, Inserm, Université...) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

#### • Sont donc éligibles les équipes dépendant :

-de la vague E du HCERES et créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dernière évaluation en 2018-2019 et nouvelle évaluation repoussée en 2024-2025)

-de la vague A du HCERES et créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (dernière évaluation en 2019-2020 et nouvelle évaluation repoussée en 2025-2026)

-de la vague B du HCERES et créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (évaluation en 2020-2021)

#### • Sont aussi éligibles les équipes :

-des membres du Conseil scientifique de la FRM dont le mandat a pris fin en mars 2022, indépendamment de la vague du HCERES dont elles dépendent

-ATIP/Avenir quelle que soit la vague du HCERES dont elles dépendent mais uniquement si le contrat ATIP/Avenir est en cours de financement et arrive à échéance le 31 décembre 2023 au plus tard

- non encore reconnues comme équipes indépendantes mais qui ont bénéficié ou bénéficient d'un financement « Amorçage de Jeunes équipes FRM » (échéance au plus tard le 31 décembre 2023), quelle que soit la vague du HCERES dont dépend leur structure d'accueil

-certaines équipes du Centre EMBL de Grenoble et du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) dépendant de l'OMS et basé à Lyon. La liste est consultable auprès de [support@frm.org](mailto:support@frm.org).

• **Une équipe éligible ne peut présenter qu'une seule demande** dans le cadre de cet appel à projets, quelle que soit sa taille, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou par deux co-responsables.

• **L'implication minimale des membres de l'équipe candidate doit être de 2 équivalents temps plein (ETP)** hors personnels à recruter dans le cadre du financement demandé à la FRM.

### Demandeur

• Il doit être **responsable ou co-responsable de l'équipe candidate**, reconnu comme tel par les tutelles de l'équipe (CNRS, Inserm, Université)

• Il doit être **en mesure de mener le programme de recherche à son terme** (jusqu'au 31 décembre 2025) sans être atteint par la limite d'âge

• Son **implication dans le programme proposé doit être au minimum de 0,3 ETP**. Pour un PU-PH, il convient de prendre en compte le pourcentage de son temps consacré à la recherche

• Il peut être bénéficiaire en tant que demandeur ou codemandeur d'un financement FRM obtenu via ses appels à projets thématiques (Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020, Santé environnement 2020 et 2021 et Médecine réparatrice 2021 et 2022). Dans ce cas, le programme proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM

• Le responsable d'une équipe déjà labellisée Equipe FRM peut postuler pour une demande de renouvellement. Pour être éligible, la première subvention devra prendre fin au plus tard le 31 décembre 2023.

### Programme de recherche

Le programme de recherche doit correspondre à tout ou partie des différents projets de recherche menés par l'équipe candidate. Il peut s'agir d'un programme de recherche fondamentale dont les applications prévisibles en santé devront être précisées. Le programme de recherche doit être particulièrement innovant et étayé par des résultats préliminaires solides.

## 2/ CRITERES D'EXCLUSION

- Ne sont pas éligibles à cet appel à projets, les équipes dépendant des vagues C et D du HCERES.

- N'est pas éligible un demandeur qui bénéficie :

- d'un financement Equipe FRM en cours sauf si ce financement prend fin au plus tard au 31 décembre 2023

- en tant qu'investigateur principal, d'une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC ou Programmes ARC) sauf si ce label arrive à échéance au plus tard le 31 décembre 2023

- en tant qu'investigateur principal, d'un financement de l'European Research Council (starting, consolidator, advanced ou synergy grant) sauf si le financement ERC prend fin au plus tard le 31 décembre 2023

Important : Si un demandeur obtient un financement ERC entre la date de présélection (novembre 2022) et la date de sélection finale des Equipes FRM 2023 (mars 2023), la demande Equipe FRM 2023 sera annulée.

## 3/ FINANCEMENT

Montant total : entre 200 000 € et 450 000 € pour une durée de 3 ans.

Frais éligibles : équipement, fonctionnement, mission et/ou personnel.

Le montant maximal des frais de mission est de 10 000 € pour les 3 ans

Le montant des frais d'équipement ne peut pas excéder 50% du montant total

Les frais de gestion sont éligibles mais plafonnés et ce, dans le respect de la contractualisation entre la FRM et les principaux organismes gestionnaires : 4% maximum du montant total du financement pour le CNRS et l'Inserm, 6% maximum du montant total du financement pour les autres organismes publics.

Le financement devra débuter au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 4/ ENGAGEMENTS ENVERS LA FRM

Le bénéficiaire d'une Equipe FRM 2023 s'engagera à :

- ne pas postuler en tant qu'encadrant à une demande d'aide individuelle de la FRM (programme généraliste). Seul le financement de 4<sup>ème</sup> année de thèse est possible

- remercier la FRM dans toutes les publications correspondant aux travaux financés

- informer la FRM s'il obtient une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur de cette autre labellisation

- avertir la FRM s'il obtient, en tant qu'investigateur principal, un financement ERC (starting, consolidator, advanced ou synergy grant). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur du financement ERC.

NB : Si le financement ERC est obtenu après la sélection finale en mars 2023 et avant l'entrée en vigueur du financement FRM (au plus tard 1er janvier 2024), la 1<sup>ère</sup> tranche du financement FRM pourra être maintenue mais réduite en fonction de la date de mise

à disposition du financement de l'ERC. Les tranches de financement suivantes seront annulées.

De manière générale, si le financement de l'ERC est obtenu au cours d'une tranche de financement FRM, la tranche en cours de financement restera acquise mais la/les tranche(s) de financement suivante(s) sera/seront annulée(s).

## 5/ MODALITES DE SELECTION

Le Conseil scientifique de la FRM effectue la présélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes complètes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes est réalisée par des experts étrangers.

Le calendrier 2022-2023 est le suivant.

06 avril 2022, 15h00	Ouverture des pré-demandes
15 juin 2022, 16h00	Clôture des pré-demandes
3 et 4 novembre 2022	<b>Présélection des pré-demandes</b>
30 et 31 mars 2023	<b>Sélection finale des demandes complètes</b>

Les critères majeurs de l'évaluation sont :

-Equipe candidate : CV, qualité des publications du demandeur (la FRM recommande l'évaluation de la production scientifique sur sa valeur intrinsèque plutôt qu'en fonction de la revue où elle est publiée ; le facteur d'impact des revues et l'indice H ne sont donc pas les seuls critères utilisés), complémentarité et apport des membres de l'équipe

-Programme de recherche : description du contexte et des objectifs, méthodes et approches expérimentales, intérêt scientifique et médical, apport des collaborations externes, faisabilité

-Budget : importance et complémentarité des cofinancements, justification notamment au regard des financements déjà acquis

## CONTACTS

Rodrigue M'BOUTOU (Tél.01.44.39.75.83) Laura GOUDER (Tel.01.44.39.75 56)  
e-mail : [rodrigue.mboutou@frm.org](mailto:rodrigue.mboutou@frm.org), [laura.gouder@frm.org](mailto:laura.gouder@frm.org)

Pour postuler à cet appel à projets : site internet [www.frm.org](http://www.frm.org) – Accès Chercheurs -Appels à projets FRM puis Programme généraliste. Nous vous invitons à lire avec attention la notice explicative.

**IMPORTANT** : Tout dossier transmis non conforme sera immédiatement jugé irrecevable.